DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 14.151

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux Mille Quatorze, le 6 novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2014

Le 31 octobre 2014

ETAIENT PRESENTS: M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Florence DEAU, Mme Marie-José DOUMECQ, Mme Thérèse GORDON'S. Mme Régine JOLY, M. Bernard GIRAUD. M. Gérard M. Alain LARRAIN, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES: Mme Marie-José DAUZIDOU représentée par M. Patrick MARENGO

M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. Bernard GIRAUD

ETAIT ABSENT-EXCUSÉ: Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 33

Madame Florence DEAU a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET: ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BE N° 763 ET 769,

APPARTENANT A MADAME MONIQUE RONGIER, POUR L'ELARGISSEMENT DE L'ALLEE

DE LOUMADE A ROYAN

RAPPORTEUR: M. Patrick MARENGO

VOTE: UNANIMITÉ

Madame Monique RONGIER, demeurant 17 allée de Loumade à Royan, s'est engagée par une promesse de cession en date du 27 août 2014, à vendre à la commune de Royan, à l'euro symbolique, les parcelles lui appartenant, cadastrées section BE n° 763, d'une superficie d'environ 12 m², et BE n° 769, d'une superficie d'environ 11 m², sous réserve de bornage, afin de permettre l'élargissement de l'allée de Loumade.

Madame RONGIER a désigné Maître Alain PLANTIVE, notaire à Royan, pour rédiger l'acte authentique correspondant, les frais de transaction étant à la charge de la Ville de Royan.

Il convient également d'abroger la délibération n° 12.153, en date du 9 novembre 2012, par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir ces deux parcelles auprès de Madame Virginie DUVAL et à Monsieur Kévin FRANCOIS, propriétaires de ces terrains à cette époque, et qui ont revendu ce bien entre temps.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la promesse de cession de Madame Monique RONGIER, en date du 27 août 2014,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées section BE n° 763, d'une superficie d'environ 12 m², et BE n° 769, d'une superficie d'environ 11 m², sous réserve de bornage, appartenant à Madame Monique RONGIER, en vue de l'élargissement de l'allée de Loumade,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à l'opération d'acquisition des parcelles précitées, au profit de la Ville de Royan,
- de confier la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à Maître Alain PLANTIVE, notaire à ROYAN (17200), 1 boulevard de Cordouan ; les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,
- de confier le bornage à Monsieur Stéphane MARCHILLYE, Géomètre-Expert à SAINTES (17100), 76 Cours Lemercier ; les frais étant pris en charge par la Ville de Royan,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 12 novembre 2014

Pour le Député-Maire, Et par délégation Le Premier Adjoint Patrick MARENGO

VILLE DE ROYAN



Mairie de Royan Reçu le

PROMESSE DE CESSION

Je soussignée, LE Moi NE

- promet et m'oblige à céder à l'euro symbolique à la Ville de ROYAN, les parcelles de terrain cadastrées section BE n° 763, d'une superficie de 12 m², et BE n° 769, d'une superficie de 11 m², situées 17 allée de Loumade à Royan (17200), sous les charges et conditions ordinaires.

Les lieux ne sont grevés d'aucune servitude.

- cède les terrains dans l'état du jour de la signature de la présente.
- m'engage :
- à signer et à fournir tout document nécessaire à la réalisation de la cession et à présenter les titres de propriété au notaire chargé de ladite cession,

- à livrer les immeubles libres de toute occupation.

Fait à Roy por le 27 8 2014.

SIGNATURE*

Lu et apparouvé

pour l'euro symbolique, Maihe Planetite.

A préciser :

have Marchyllie To come Vernere

*La mention "lu et approuvé pour l'euro symbolique" doit être écrite de la main du promettant avant la signature.

Département : CHARENTE MARITIME

Commune ROYAN

Section : BE Feuille: 000 BE 01

Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 05/10/2012

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2011 Ministère du budget, des comptes publics, de la fanction publique et de la

réforme de l'Etat

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualleé sur cet extrait est géré per le centre des impôts foncier suivent : Pôle Tepographique et de Gestion

Branche de Saintes 4 Cours Charles De

Gaule 17108
17108 SAINTES Cedex
16i. 05/46/96/51/54 -fax 05/46/96/51/55
ptgc.170.saintes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous set délivré par

cadestre.gouv.fr

